



COLLECTIF GASPÉSIEN POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Discours du Collectif Gaspésien pour un Québec sans pauvreté lors de la consultation régionale de la Gaspésie et des îles sur le plan de lutte, le 2 octobre 2009 à Bonaventure

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je m'appelle Suzie Fournier. Je suis une personne en situation de pauvreté. Je suis ici à titre de représentante du Collectif Gaspésien pour un Québec sans pauvreté. Je suis une personne qui reçoit la rente d'invalidité depuis 4 ans, après 2 ans de demandes ardues. Je suis impliquée bénévolement dans différents organismes malgré mes limitations, car j'ai à cœur d'aider à ce que les choses changent vers plus de justice.

Le *Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté* existe depuis mai 2008. Il regroupe 17 organismes et plusieurs personnes en situation de pauvreté de notre région. Nous faisons partie d'un vaste mouvement qui croit que l'élimination de la pauvreté est possible au Québec. Ce mouvement, composé de milliers de citoyenNEs, a d'ailleurs porté une proposition de loi pour éliminer la pauvreté. C'est ce qui a conduit l'Assemblée nationale du Québec à voter à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Cette loi oblige le Québec, d'ici 2013, à figurer parmi les meilleurs au monde dans la lutte à la pauvreté, à protéger la dignité des personnes, à améliorer leur situation économique et réduire les inégalités.

Or, la pauvreté qui sévit au Québec et ici en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine constitue une atteinte à la dignité et aux droits humains que proclament de grands textes internationaux. Le Québec s'est pourtant engagé à prendre des mesures pour assurer non seulement un niveau de vie suffisant à touTEs leurs résidentEs, mais encore une amélioration constante de ce niveau de vie. **Ce n'est pas une question de sentiments, de bonne volonté ou de philanthropie, mais une question de droits humains, de justice et d'obligation internationale.**

Pourtant, les choix politiques des différents gouvernements, particulièrement en matière de fiscalité, ont entraîné une diminution de la marge de manœuvre de l'État et un agrandissement des écarts entre riches et pauvres. Seulement depuis l'an 2000, par des réductions d'impôt et de taxes, l'État québécois s'est volontairement privé d'au moins 5,8 milliards de dollars annuellement. Le gouvernement a lui-même réduit sa capacité de payer pour les services et les programmes sociaux. C'est ridicule ! Et si l'on en croit Monsieur Charest, ce n'est pas fini. Puisqu'il nous a prévenus cette fin de semaine que les QuébécoisEs doivent s'attendre à des hausses de tarifs des services publics.

Au mois de mai dernier, le Collectif pour Québec sans pauvreté déposait 100,000 signatures de citoyenNEs, donc 5000 de notre région, et plus de 1000 lettres d'appuis d'organisations qui soutiennent les revendications de la campagne *Mission Collective : Bâtir un Québec sans pauvreté*.

Nous réitérons ces réclamations ;

- Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès à des services publics universels de qualité ;
- Que le salaire minimum permette aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté ;

- Que toutes personnes aient un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation ;

En solidarité avec les personnes en situation de pauvreté et les organismes communautaires qui les soutiennent nous exigeons

- L'abolition des catégories à l'aide sociale ;
- La fin des détournements des pensions alimentaires considérées comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique ;
- Un développement récurrent de logements sociaux
- Le financement adéquat des organismes communautaires autonomes, car ils contribuent à trouver des solutions globales aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale et réduisent aussi les effets de celles-ci.

Mais nulle part dans le cahier de consultation du ministre, il est question de cibles de revenus, et ce malgré les recommandations que son propre comité consultatif a fait dans ses avis au gouvernement du Québec. Le gouvernement de Monsieur Charest a plutôt choisit de balayer aux municipalités, aux régions, aux acteurs économiques et communautaires et aux fondations philanthropiques, la responsabilité de lutter contre la pauvreté, bien que cela soit en contradiction avec les obligations énoncées dans la loi et dans les conventions internationales.

Monsieur Hamad, il semble évident que nous ne partageons pas la même vision de la lutte à la pauvreté que votre gouvernement. Nous souhaitons éliminer la pauvreté, vous cherchez à la gérer. En limitant les interventions à 4 minutes et en excluant les personnes en situation de pauvreté, vous nous laissez croire que cette démarche de consultation n'est qu'un exercice de validation de la stratégie gouvernementale. C'est pourquoi nous avons organisé « *Les rendez-vous de la réalité* » aujourd'hui même à l'extérieur et nous vous ferons parvenir les résultats de nos travaux le plus rapidement possible.

En conclusion,

Comme plusieurs mouvements sociaux, nous considérons que la pauvreté est une atteinte à la dignité et aux droits de la personne. Nous espérons que vous mettrez en place des mesures fiscales permettant une meilleure distribution de la richesse et que vous consoliderez les programmes sociaux universels comme le soutien aux organismes communautaires autonomes.

Nous rappelons à la mémoire que trois principes ont guidé l'élaboration de la loi 112 :

- Faire de la lutte à la pauvreté une priorité
- Faire primer l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche
- Associer les personnes en situation de pauvreté et leurs associations aux processus qui les concernent.

En terminant, mesdames et messieurs, s'il y a une réelle volonté de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement devra nous en convaincre dans son prochain plan d'action.

Merci de votre attention.